

**DECISION SUR LA REFORME DU CONSEIL
DE SECURITE DES NATIONS UNIES
Doc : Assembly/AU/7 (XII)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité des Dix Chefs d'Etat et de gouvernement sur la Réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies (NU) ;
2. **REAFFIRME** le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en juillet 2005 à Syrte ;
3. **DEMANDE** à la Commission de faciliter les activités des Représentants permanents africains du Comité des Dix auprès des Nations Unies en vue de leur permettre de participer activement et de parler d'une seule voix au cours des négociations intergouvernementales et de coordonner leurs activités avec celles des autres groupes sur la base du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte;
4. **DEMANDE EGALEMENT** aux Représentants permanents africains auprès des Nations Unies du Comité des Dix d'être régulièrement en contact avec leurs homologues auprès de l'Union africaine ainsi qu'avec les autres Représentants permanents africains auprès des Nations Unies en ce qui concerne les négociations intergouvernementales en cours à New York;
5. **REITERE** que le Comité des Dix reste saisi de cette question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
6. **DEMANDE ENFIN** au Comité des Dix de présenter un rapport intérimaire à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2009.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2008

Decision on the Reform of the United Nations Security Council Doc. Assembly/Au/7(Xii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1094>

Downloaded from African Union Common Repository